

### DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE

### Appel à projets :

# Défis de transition numérique des administrations pour la quatrième promotion du programme « Entrepreneurs d'Intérêt Général »

Cahier des charges 15 janvier 2020



### Sommaire

1.	. Qu'	est-ce que le programme Entrepreneurs d'Intérêt Général ?	3
2.	. Qu	els sont les défis attendus ?	4
3.	. Qu	elles sont les conditions de co-financement des EIG par la DINUM ?	5
	3.1. A	dministrations éligibles au co-financement	5
	3.2.	Cas particuliers	5
	3.3.	Modalités de co-financement	6
	3.4.	Autofinancement	6
4.	. Qu	els sont les engagements des administrations lauréates du programme?	6
	4.1. C	onstitution de la promotion	6
	4.2.	Financement et recrutement des EIG	7
	4.3. des re	Mise à la disposition de l'équipe projet de l'environnement technique et l'ensemessources et données nécessaires à la réalisation du défi	
	4.4.	Participation au programme d'accompagnement de la promotion	7
	4.5.	Mesure de l'impact, valorisation et pérennisation des résultats	8
5. de		el est le processus de réponse à l'appel à projets ? Quels sont les critères de sélecti s ?	
	5.1. C	alendrier prévisionnel relatif à la constitution de la promotion 4 des EIG (2020)	8
	5.2. P	rocessus de sélection des défis	8
	5.3. N	1odalités de remise des dossiers	9
	5.4. C	ontenu du dossier de candidature	9
	5.5. C	ritères de sélection des défis	9
Α	nnexe	1 : MODALITES DE DEPOT EN LIGNE	11
		2 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DEMANDEES DANS LAIRE DE CANDIDATURE	
Α	nnexe	3 : FICHE DETAILLEE	13



### 1. Qu'est-ce que le programme Entrepreneurs d'Intérêt Général ?

Créé en octobre 2016, le programme « Entrepreneurs d'Intérêt Général » (EIG) vise à accélérer la transition numérique de l'État en recrutant des personnes aux expertises numériques variées (développement, design, data science) pour travailler pendant 10 mois, en équipe pluridisciplinaire, sur des défis d'amélioration du service public en lien avec le numérique proposés par les administrations.

La direction interministérielle du numérique (DINUM) pilote le programme Entrepreneurs d'Intérêt Général. Le programme EIG s'inscrit dans la mission TALENTS du programme TECH.GOUV¹ de la DINUM, qui vise à attirer les talents du numérique au sein de l'État et à accompagner les managers publics dans l'usage du numérique.

Ainsi, l'objectif du programme est double. D'une part, le programme EIG participe à l'internalisation des compétences numériques dans l'administration, grâce à des méthodes innovantes de recrutement et d'accompagnement de projets. D'autre part, les équipes constituées développent un portfolio d'outils numériques efficaces, pérennisés et ouverts qui améliorent le service public, tant du point de vue des métiers au sein des administrations que du service direct aux usagers.

Le programme fonctionne par promotions : une fois les projets, ou « défis » des administrations sélectionnés par appel à projets, un appel à candidatures est organisé pour recruter les candidats qui rejoindront l'administration pendant 10 mois, en tant qu'agents contractuels. Au cours de leur immersion dans l'administration, les EIG sont amenés à proposer des modifications au projet envisagé initialement par les administrations d'accueil, et élaborent une feuille de route sur laquelle ils itèrent avec les agents publics porteurs des projets dans les administrations d'accueil. Pour ce faire, les administrations lauréates du programme bénéficient d'un accompagnement de la DINUM et peuvent également bénéficier du co-financement de la rémunération des EIG qu'elles accueillent².

Depuis sa création, trois promotions d'entrepreneurs d'intérêt général, ou « promotions EIG », ont été constituées et ont bénéficié du financement du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Au total, 42 défis ont été réalisés, et 68 EIG (data scientists, designers, développeurs et développeuses) recrutés en trois ans. En juin 2019, une promotion de 21 « designers d'intérêt général » (DIG) a également rejoint l'administration.

Dans le cadre du programme TECH.GOUV d'accélération de la transformation numérique du service public lancé en 2019, le dispositif EIG a été pérennisé et dispose désormais d'un financement intégré à la loi de finances pour 2020, adoptée le 19 décembre 2019. En 2020, une promotion unique EIG 4, faisant suite et regroupant les initiatives EIG 3 et DIG 1, cofinancée à hauteur de 1,5M€ par le programme budgétaire 352 sera constituée, pilotée et accompagnée par une équipe de la DINUM³.

Au titre de sa responsabilité du programme budgétaire 352, la DINUM est en charge de sélectionner annuellement les projets lauréats du programme EIG. Une équipe au sein de la DINUM est ensuite en charge :

- D'accompagner les administrations dans le recrutement des profils ;
- De suivre les équipes pendant toute la durée des défis (notamment à travers des sessions d'accompagnement communes à toute la promotion);

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir les indicateurs de performance en annexe de la loi de finances, dont : <a href="https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance-publique/files/farandole/ressources/2020/pap/html/DBGPGMOBJINDPGM352.htm">https://www.performance-publique/files/farandole/ressources/2020/pap/html/DBGPGMOBJINDPGM352.htm</a>



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir https://www.numerique.gouv.fr/publication/tech-gouv-strategie-et-feuille-de-route-2019-2021/.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir conditions au §3 de ce cahier des charges.

- D'appuyer la mise en œuvre de bonnes pratiques au sein des projets (open source, circulation et ouverture des données, accessibilité, inclusion numérique, nouvelles méthodes de réalisation de projets numériques);
- D'assurer le lien entre les équipes projets et les équipes de la DINUM et l'écosystème du numérique d'intérêt général ;
- De favoriser la pérennisation et la valorisation des réalisations, notamment à travers des actions d'évaluation et de communication.

Le présent appel à projets vise à sélectionner les défis des administrations qui pourront accueillir des EIG à partir de septembre 2020. La cible attendue est la suivante : environ 25 défis seront sélectionnés, pour une cinquantaine d'EIG recrutés.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au vendredi 28 février 2020, 17h00.

### 2. Quels sont les défis attendus?

Les problématiques des défis et les solutions envisagées doivent :

- Porter sur un enjeu signifiant pour l'action de l'administration et sa transformation numérique ;
- Présenter un réel potentiel d'impact en termes d'amélioration d'une politique publique ou d'un service public ;
- Reposer sur des innovations techniques ou d'usages permises par le numérique;
- Représenter une opportunité pour les administrations d'introduire de nouvelles compétences et méthodes de travail dans leurs services (par exemple : méthodes de design, stratégies de politique publique fondées sur les données, etc.).

Les solutions envisagées peuvent être à destination des agents publics ou des usagers du service public.

Par ailleurs, les défis proposés doivent être correctement dimensionnés, c'est-à-dire :

- Être réalisables sur une période de 10 mois ;
- Être réalisables par deux ou trois EIG (en lien avec l'équipe projet de l'administration d'accueil);
- Nécessiter des expertises numériques de pointe : design (design de service, design UX, design UI, etc.), développement, data engineering, data science, géomatique. Les défis étant réalisés par équipe, la complémentarité des compétences est préférée.

Les défis des promotions précédentes sont visibles en ligne : <a href="https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/defis.html">https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/defis.html</a>.

### Pour chaque défi, l'administration doit :

identifier un ou deux mentors opérationnels (agents publics de l'administration d'accueil), dont le rôle est de : s'assurer quotidiennement de la bonne intégration des équipes lauréates au sein du service concerné et de leur lien avec les utilisateurs de la solution envisagée, mettre à leur disposition les éléments nécessaires pour la résolution effective du défi proposé (matériel informatique et bureautique adéquat, intégration dans une équipe projet, réalisation d'échanges réguliers avec entre l'équipe EIG et l'équipe projet, etc.), et œuvrer à la pérennisation des réalisations. Ces mentors doivent être en capacité de consacrer du temps au défi EIG pendant les 10 mois. Ils participent au programme d'accompagnement des défis



avec les mentors des autres administrations lauréates (sessions d'accompagnement, « coaching » individuel, conseils sur le projet, etc.).

- identifier un mentor de haut niveau, issu de la hiérarchie de la structure porteuse du projet, notamment pour permettre aux entrepreneurs de bénéficier du portage nécessaire à la bonne réalisation du projet, faciliter la prise de décision stratégique et faire le lien entre les parties prenantes du projet.
- **constituer en son sein une équipe dédiée au projet**, aux profils pluridisciplinaires (métiers et techniques).
- identifier les contacts adéquats pour les EIG au sein des directions métiers et de la DSI afin d'intégrer pleinement le défi aux actions de l'administration d'accueil, notamment l'administrateur ministériel des données, le délégué à la protection des données personnelles, la direction des affaires juridiques, la direction des systèmes d'information, les services de communication.

La description de chaque poste de l'équipe projet (par exemple : chef de projet, développeur, statisticien, expert métier, etc.) et de leur niveau d'implication sera un plus dans l'appréciation des défis proposés. Cette équipe devra être décrite dans le dossier de candidature (voir modèle en **annexe 3**).

Toute administration peut répondre à l'appel à projets<sup>4</sup>, mais des critères spécifiques s'appliquent pour le co-financement de la rémunération des EIG.

### 3. Quelles sont les conditions de co-financement des EIG par la DINUM ?

### 3.1. Administrations éligibles au co-financement

Les administrations éligibles au co-financement direct sont les ministères et les administrations qui disposent d'un programme budgétaire permettant à la DINUM de leur verser des crédits en titre 2 par l'intermédiaire d'un décret de transfert en gestion.

### 3.2. Cas particuliers

Les administrations qui ne disposent pas d'un programme budgétaire (voir 3.1.) ne peuvent pas bénéficier d'un financement direct.

Les opérateurs et services déconcentrés peuvent établir une convention avec leur ministère de tutelle ou de rattachement pour recevoir les crédits. Le ministère sera alors le porteur administratif du défi (et le destinataire des crédits transférés) et l'opérateur ou le service déconcentré en sera le porteur opérationnel.

Les autres administrations devront prévoir un financement alternatif (autofinancement, par exemple), ou pourront établir une convention avec une administration éligible, qui deviendra le porteur administratif du défi.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Administration de l'État (ministère, administration centrale, opérateur sous tutelle, service déconcentré), autorité administrative indépendante, collectivité territoriale, établissement de santé.



5

#### 3.3. Modalités de co-financement

Pour les administrations obtenant un co-financement, le programme 352 accordera une subvention en crédits (titre 2) correspondant au coût total employeur de 4 mois (septembre-décembre 2020) d'une rémunération de 4 000€ nets par mois pour chaque EIG.

A l'issue du jury de l'appel à projets, un projet de décret de transfert en gestion sera rédigé, indiquant, pour chaque projet lauréat, le programme de destination des crédits en titre 2 et le montant de la subvention accordée au titre du programme EIG. Le projet de décret sera ensuite transféré à la Direction du Budget puis mis à la signature du Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Le projet de décret de transfert sera déposé par la DINUM au cours du mois d'octobre 2020, pour une publication du décret en novembre 2020. Les crédits seront alors transférés à l'administration lauréate dès publication du décret.

#### 3.4. Autofinancement

Dans tous les cas, l'administration candidate peut choisir de proposer un défi en assurant elle-même le financement du dispositif, sans toutefois s'affranchir des autres critères du présent cahier des charges.

Sa candidature sera évaluée selon la même procédure et l'administration candidate participera au programme selon les mêmes conditions d'engagement et modalités que les autres (participation au programme d'accompagnement, engagements d'ouverture, etc.).

### 4. Quels sont les engagements des administrations lauréates du programme ?

Les administrations lauréates (c'est-à-dire sélectionnées par le jury) participent à l'ensemble des étapes du programme.

### 4.1. Constitution de la promotion

Lors de la constitution de la promotion, les administrations lauréates s'assurent de mettre à la disposition de la DINUM les interlocuteurs pertinents pour différentes actions :

- Les agents amenés à participer au projet : les mentors (agents porteurs de projets), des membres des directions des systèmes d'informations pour réaliser, quand cela est nécessaire, des évaluations sur le plan technique, et tout interlocuteur qui s'avère pertinent pour assurer un cadrage cohérent du projet. Les mentors seront présents pour la présélection et la sélection en jury des EIG;
- Les services administratifs et financiers des administrations : pour assurer les évaluations et transferts financiers et le recrutement effectif des EIG (contrat de travail) ;
- Les services de la communication : pour relayer les différentes campagnes, notamment celles liées au recrutement des EIG.

Les administrations lauréates s'engagent à construire avec la DINUM les indicateurs d'impact et les livrables associés au projet. Lorsque cela est nécessaire, elles participent à la redéfinition des profils à recruter.



### 4.2. Financement et recrutement des EIG

Le salaire est fixé à 4 000 euros nets par mois pour tous les EIG.

Une fois les EIG sélectionnés, les administrations lauréates s'engagent à élaborer des contrats de travail de 10 mois, rémunérés 4 000 euros nets par mois. Elles devront prévoir une date d'arrivée des EIG au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les administrations devront prendre en charge le recrutement administratif des EIG et établir les contrats de travail dans les délais.

Les administrations s'engagent à assurer financièrement la rémunération des EIG, minorée de la subvention reçue de la part de la DINUM pour les administrations cofinancées.

Pour les administrations cofinancées, le versement des crédits est réalisé après publication du décret de transfert (voir §3).

## 4.3. Mise à la disposition de l'équipe projet de l'environnement technique et l'ensemble des ressources et données nécessaires à la réalisation du défi

Afin de répondre à l'ambition de la transformation du service public par le numérique, l'administration d'accueil doit s'engager à :

- mettre à disposition des EIG l'environnement technique, souvent spécifique (matériel informatique, licences, etc.), nécessaire à la réalisation du défi ;
- mettre à disposition des EIG les données nécessaires à la réalisation du défi et, le cas échéant, obtenir les autorisations nécessaires à leur exploitation avant le début du défi. Une liste de jeux de données que l'administration d'accueil mettra à disposition des EIG (et, sauf exception prévue par la loi, publiera en open data) sera un plus dans l'appréciation des défis proposés;
- publier, sauf exception prévue par la loi, et sous licence libre, les codes développés dans le cadre des défis;
- s'assurer que les réalisations respectent les normes d'accessibilité numérique ;
- capitaliser sur les briques technologiques mutualisées mises à disposition des administrations dans le cadre de la mise en œuvre du programme TECH.GOUV (France Connect, APIs, etc.);
- autoriser les EIG à se déplacer, notamment pour les sessions d'accompagnement, et à travailler hors les murs.

### 4.4. Participation au programme d'accompagnement de la promotion

Un espace spécifique sera mis à disposition des équipes projet. Les équipes pourront s'y rendre régulièrement pour développer leurs projets, tester des outils et technologies, organiser des sessions d'échanges avec les autres défis sélectionnés, des agents de la DINUM et des intervenants extérieurs.

De plus, des sessions d'accompagnement collectives y seront organisées régulièrement pour toute la promotion. Ces sessions sont obligatoires pour les EIG et les mentors opérationnels.

Ce fonctionnement, installé depuis la première promotion, permet de créer de la transversalité entre les projets, d'encourager les synergies entre les différents acteurs du programme et de mettre en place une véritable dynamique de promotion au sein du programme.



### 4.5. Mesure de l'impact, valorisation et pérennisation des résultats

Les administrations lauréates participent aux différents travaux de mesure d'impact et de valorisation des réalisations, notamment du point de vue de la communication. Elles évaluent, avec l'aide de la DINUM, les opportunités d'actions de pérennisation à mettre en place.

Elles s'engagent à mener des actions de pérennisation des EIG, en fonction des réussites et priorités des projets.

### 5. Quel est le processus de réponse à l'appel à projets ? Quels sont les critères de sélection des défis ?

### 5.1. Calendrier prévisionnel relatif à la constitution de la promotion 4 des EIG (2020)

- 15 janvier 28 février : appel à projets ;
- Mi-mars: pré-sélection des projets par la DINUM;
- 24-25 mars: jury de sélection des projets;
- Avril: annonce des défis lauréats, cadrage méthodologique et technique des projets et affinage des profils à sélectionner;
- **Début mai :** lancement de l'appel à candidatures ;
- Mi-juin : jury de l'appel à candidatures, sélection des lauréats ;
- **Juillet-Août :** procédures administratives de recrutement des EIG et préparation de l'accompagnement ;
- 1<sup>er</sup> septembre: arrivée des EIG et démarrage de la promotion EIG4 (date d'arrivée: 1<sup>er</sup> septembre 2020);
- **Octobre-Novembre :** rédaction par la DINUM du projet de de décret de transfert en gestion pour signature et transfert des crédits.

#### 5.2. Processus de sélection des défis

### Lors de l'appel à projet, la DINUM :

- reçoit les dossiers déposés en ligne ;
- écarte les défis non éligibles ou insuffisamment détaillés et établit une pré-instruction ;
- organise la sélection finale des défis, qui sera réalisée par un jury mixte, composé de personnalités de la société civile (recherche, entreprise, associations), ainsi que d'agents de la DINUM et d'autres administrations et d'anciens EIG.

Le jury se réunira les 24 et 25 mars 2020 pour sélectionner les défis et la sélection finale sera annoncée d'ici début avril 2020.



#### 5.3. Modalités de remise des dossiers

Les défis doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant la clôture de l'appel à projets, la date et l'heure de réception faisant foi : **vendredi 28 février 2020 à 17h00** (heure de Paris). Les modalités techniques de dépôt en ligne des dossiers sont détaillées en **annexe 1** du présent cahier des charges.

Le dossier doit être déposé sur le site :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-eig4

**Pour toute demande de renseignement** sur la procédure de réponse au présent appel à projets, vous pouvez contacter <u>entrepreneur-interet-general@data.gouv.fr</u>.

### 5.4. Contenu du dossier de candidature

La candidature des administrations à l'appel à projets « Défis de transition numérique des administrations pour la quatrième promotion du programme Entrepreneurs d'Intérêt Général » doit inclure les éléments suivants :

- Des informations administratives et financières, à renseigner dans le formulaire de candidature (<u>https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-eig4</u>), listées en **annexe** 2 du présent cahier des charges.
- 2. Une fiche détaillée (description en **annexe 3** et téléchargeable en format document : https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/docs/AAPEIG4 Fichedetaillee.docx);
- 3. Une présentation de synthèse sous forme de diapositives de 12 planches maximum (format pitch), de préférence au format .pdf ;
- 4. Une simulation financière détaillant le coût prévisionnel d'un recrutement en CDD de 10 mois à 4 000 euros nets par mois (indiquer le cout total employeur).

Pour toute question sur le contenu du dossier de soumission, vous pouvez contacter : <u>entrepreneurinteret-general@data.gouv.fr</u>.

### 5.5. Critères de sélection des défis

Les défis éligibles seront évalués lors du processus de sélection selon la grille d'analyse suivante :

- 1. **Potentiel du défi proposé**: impact pour une politique publique ou un service public, modernisation de l'action publique, mutualisation d'outils, valorisation des données, inclusion numérique, etc.
- 2. Qualité de l'équipe d'agents publics impliquée dans le projet : temps consacré au projet, niveaux hiérarchiques impliqués (notamment le mentor de haut niveau), diversité des profils, etc.
- 3. Caractère innovant et pertinent de la solution envisagée pour résoudre le défi (technologies numériques ou nouveaux usages)
- 4. Qualité et précision de la définition du défi et cohérence de l'équipe (agents, EIGs) envisagée
- 5. Motivation pour participer au programme et garanties apportées pour respecter les engagements du programme (qualité de l'accueil des EIG, moyens donnés aux EIG pour accéder au terrain et aux utilisateurs, volonté des mentors et de l'administration



d'accueil de participer à l'innovation numérique publique, possibilité de travail hors les murs, ouverture et mutualisation des ressources, esprit de promotion)

La capacité des défis à répondre aux enjeux du programme interministériel TECH.GOUV (simplification des services publics, inclusion, circulation et ouverture des données, nouvelles méthodes de conception de services publics numériques, amélioration de l'accessibilité) sera fortement appréciée dans la sélection finale.



### **Annexe 1: MODALITES DE DEPOT EN LIGNE**

Les entités porteuses de projets sont invitées à déposer leur candidature sur le site accessible à l'adresse suivante :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-eig4

Le site offre une plateforme et des échanges sécurisés.

### Il est dès lors nécessaire :

- d'ouvrir un compte sur le site de l'appel à projet. Pour ce faire, cliquer sur « créer un compte » et utiliser son adresse email professionnelle.
- de prendre en considération le fait que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre, et de ne pas attendre la date limite de dépôt des projets pour la transmission des fichiers de réponse par voie électronique. Seule l'heure de fin de réception fait foi : la date et l'horodatage proviennent de la plate-forme et le soumissionnaire remettant un pli électroniquement en accepte explicitement l'horodatage;
- de se reporter pour plus de détails au guide d'utilisation accessible à l'adresse:
  <a href="mailto:https://demarches-simplifiees.gitbook.io/demarches-simplifiees/tutoriels/tutoriel-usager">https://demarches-simplifiees.gitbook.io/demarches-simplifiees/tutoriels/tutoriel-usager</a> et, en cas de difficulté d'envoyer un mail à « <a href="mailto:entrepreneur-interet-general@data.gouv.fr">entrepreneur-interet-general@data.gouv.fr</a> », en spécifiant dans l'objet qu'il s'agit de l'appel à projet pour la promotion 4 du programme Entrepreneurs d'Intérêt Général.



### Annexe 2: INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DEMANDEES DANS LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Informations demandées	Précisions
Nom du défi	
Porteur opérationnel du défi	Le porteur opérationnel est l'administration qui accueille les EIG.
Porteur administratif du défi	Le porteur administratif est l'administration qui reçoit le co-
	financement de la part de la DINUM. Le porteur administratif
	peut être la même administration que le porteur opérationnel.
Si pertinent, administrations	
partenaires	
Adresse de l'administration d'accueil	
Nombre d'EIG demandés	2 ou 3
Informations financières	
Montant total du coût prévisionnel	Une simulation de fiche de paie vous sera demandée en fin de
de recrutement des EIG (coût total	formulaire.
employeur)	Pour rappel, le salaire est fixé à 4 000 euros nets par mois pour
	tous les EIG.
Demande de co-financement DINUM	Oui/non (Se référer au cahier des charges pour les conditions de
	co-financement)
Montant du co-financement accordé	Pour rappel, les administrations obtenant un co-financement, le
par la DINUM (pour le nombre total	programme 352 accordera une subvention en crédits (titre 2)
d'EIG), le cas échéant	correspondant au coût total employeur de 4 mois (septembre- décembre 2020) d'une rémunération de 4000 euros nets par mois
	par EIG.
Numéro de programme budgétaire,	Il s'agit du numéro du programme budgétaire sur lequel seront
le cas échéant	versés les crédits en titre 2 si demande de co-financement.
Contacts	·
Mentor opérationnel : nom, prénom,	Contact principal et personne qui présentera le projet en jury s'il
fonction, email pro, téléphone pro	est présélectionné.
Mentor opérationnel n°2 (le cas	
échéant) : nom, prénom, fonction,	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
email pro, téléphone pro	
Mentor de haut niveau : nom,	
prénom, fonction, email pro,	
téléphone pro	Communiciate annual control
Contact RH : nom, prénom, email	Pour suivi du recrutement
pro, téléphone pro	
Contact gestion : nom, prénom,	Pour co-financement DINUM
email pro, téléphone pro	



### **Annexe 3: FICHE DETAILLEE**

La fiche de réponse est téléchargeable ici : <a href="https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/docs/AAPEIG4">https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/docs/AAPEIG4</a> Fichedetaillee.docx

### Nom du défi:

#### Administration d'accueil:

### Description du défi

- 1. Problématique à résoudre (10 lignes maximum)
- 2. Solution proposée (10 lignes maximum)
- 3. Bénéfices et impacts attendus en matière de politique publique et de transformation numérique (10 lignes maximum)
- **4. Solutions existantes envisagées et écartées** (notamment tour d'horizon de solutions similaires dans d'autres services / organisations) (5 lignes maximum)
- 5. État d'avancement du défi (pas démarré/phase pilote, technologies et méthodes utilisées, si le projet aura avancé d'ici à septembre 2020) (3 lignes maximum)
- 6. Obstacles potentiels (techniques, organisationnels) à la bonne réalisation du défi et mesures pour les dépasser (10 lignes maximum)
- 7. Enjeux juridiques et éthiques du défi et mesures pour les mitiger (10 lignes maximum)
- 8. Acteurs avec lesquels les EIG seront mis en contact, et opportunités pour se rendre sur le terrain (5 lignes maximum)
- 9. Actions prévues pour pérenniser les résultats et les essaimer dans d'autres services (5 lignes maximum)
- 10. Pourquoi postulez-vous au programme EIG ? Quels seront les bénéfices du dispositif EIG pour vous et votre service ? (10 lignes maximum)

### Description de l'équipe

1. Mission des EIG et profils recherchés (détailler par EIG)

	Mission	Profil et expertises recherchés
EIG 1		
EIG 2		
EIG 3		
(facultatif)		

2.Ressources techniques et opérationnelles mises à disposition (10 lignes maximum)



•			, ,		` '					
~	IDIIV da	a donna	DOC NO	écessaires	2	la re	Solica	tiAn.	an	Mati
J.	JEUN U	e aoilli	es iic	ccssan cs	a ı	ıa ı c	ansc	111011	uu	uen

 Ces jeux de données sont-ils déjà accessibles et exploitables ? Si non, quelles étapes sont nécessaires pour les rendre accessibles et exploitables par les EIG dès le début de leur défi ? (5 lignes maximum)

### 4. Description de l'équipe projet et ses apports

Inclure directions métiers et SI impliquées.

Nom	Fonction	Statut	Implication (% du temps de travail)	Apport

### **Important**

Vous attestez, si votre candidature est retenue pour la promotion 4 du programme EIG, de votre respect des engagements listés dans le cahier des charges, et notamment :

- de la possibilité pour les EIG à travailler hors les murs ;
- de l'engagement de l'équipe projet de mettre à disposition des EIG les données nécessaires à la réalisation de leur défi et de s'assurer qu'ils auront l'autorisation de les exploiter.
- de l'engagement de l'équipe projet de mettre en open data les données utilisées dans le cadre du défi, ainsi qu'à publier sous licence libre (open source) le code source des logiciels développés dans le cadre du défi (sauf exception prévue par la loi);

